

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l’instauration d’un *tax shelter* pour les  
infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’instauration d’un *tax shelter* pour les infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, dans la thématique de l’accessibilité aux infrastructures sportives, la DPR dit : « Le Gouvernement soutiendra auprès des autres entités l’instauration d’un *tax shelter* au bénéfice des infrastructures sportives ».

J’aimerais donc évaluer l’état d’avancement de votre volonté politique réelle derrière ce projet de *tax shelter* pour les infrastructures sportives. Ce sujet avait déjà été évoqué avec l’ancien ministre Crucke. Ce mécanisme permettrait d’injecter davantage de moyens dans le milieu du sport.

Quelles sont les avancées de vos réflexions concernant le *tax shelter* qui bénéficierait aux infrastructures sportives ? Le Gouvernement a-t-il déjà défini les grandes lignes de ce mécanisme fiscal envisagé ? S’inspirera-t-il du modèle existant dans le secteur culturel ou l’audiovisuel ?

Quelles démarches le Gouvernement a-t-il déjà entreprises auprès des autres entités pour l’instauration d’un *tax shelter* dédié aux infrastructures sportives ? Quelles sont les entités concernées par cette initiative ? Comment la coordination est-elle assurée entre elles ? Un calendrier a-t-il été établi pour la concrétisation de cette mesure ?

Enfin, peut-on s’attendre à un projet pilote ou un texte législatif dans les prochains mois ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la création d’un *tax shelter*, comme il en existe pour la création du jeu vidéo européen ou la production et la création d’œuvres audiovisuelles, serait une solution pour que l’investissement dans les infrastructures sportives, mais également la politique sportive, puissent provenir de sources privées. Cet incitant fiscal serait une plus-value indéniable, puisqu’il permet d’obtenir une économie d’impôt égale à son investissement augmenté d’un rendement de plus de 5 %.

Plusieurs éléments plaident en faveur de la création d’un tel système, en collaboration avec les deux autres Communautés et les deux autres Régions, dont l’impact économique et social du sport en Belgique.

Dans le cadre d’une étude commandée par l’administration générale du sport et intitulée « Compte satellite du sport, valeur économique du secteur au sein de l’économie nationale », il ressort que l’économie du sport génère globalement 9,430 milliards d’euros, soit 2,53 % de l’économie belge. Le secteur emploie 122 240 personnes, soit 2,72 % de l’ensemble des salariés de notre pays. Le compte satellite démontre que

1 million d’euros d’argent public investi dans le sport parvient à générer 11,1 emplois. L’effet multiplicateur du sport est indéniable. En effet, avec un chiffre d’affaires évalué à 17,46 milliards d’euros, 54 % des dépenses effectuées liées au sport sont transformées en valeur ajoutée brute nationale. Ces seuls chiffres confortent l’idée que le secteur sportif est un domaine d’investissement très important en Belgique et intéresse de potentiels investisseurs privés.

Par ailleurs, une autre étude, toujours commandée par l’administration générale du sport et intitulée « Retour social sur investissement du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles », confirme l’impact positif du sport sur le bien-être physique et mental des citoyens. En effet, les dépenses publiques, Régions, Communautés, pouvoirs locaux et privés, cotisations des sportifs, frais d’équipement, en matière de sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont estimées à 1,68 milliard d’euros et ont généré 2,04 milliards d’euros de retombées sociales.

Ce montant de 2,04 milliards impacte pour 37 % la santé, 759,35 millions d’euros, 25 % la valorisation des quelque 120 000 bénévoles, 21 % au bien-être subjectif et 17 % au capital social. Chaque euro investi dans le sport, y compris les contributions financières et non financières, se traduit en effet par un impact social évalué à 1,21 euro pour les individus et pour la société.

En termes de santé, les investissements en matière de sport permettent entre autres d’éviter jusqu’à 22 122 cas de diabète de type 2, soit une économie de plus de 250 millions d’euros par an. Je rencontrerai prochainement mon homologue néerlandophone, la ministre Annick De Ridder, et ce mécanisme sera inévitablement un des points de notre échange.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes les informations que vous m’avez données. Je n’ai pas eu réponse à toutes mes questions, mais je ne manquerai pas de revenir vers vous par des questions écrites.

C’est important que ce levier financier soit mis en place pour pouvoir trouver des solutions par rapport aux infrastructures sportives.

Vous l’avez dit vous-même, plusieurs études ont été réalisées, disant que le sport a un impact important tant sur l’économie que sur l’aspect de la santé. Il y a là une ouverture qu’il faudra bien analyser pour faciliter l’accès à des sponsorings, à de l’argent qui puisse venir autre que des subsides publics pour avancer au niveau des infrastructures sportives.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la présence d'éthylotests au sein des  
infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la présence d'éthylotests au sein des infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, en 2023, l'Agence wallonne pour la sécurité routière – AWSR –, en collaboration avec les fédérations francophones de football, de hockey et de tennis, avait lancé une campagne de sensibilisation destinée à encourager une consommation d'alcool responsable dans les infrastructures sportives.

Cette initiative qui avait permis de toucher 175 clubs répartis sur l'ensemble du territoire wallon comprenait plusieurs volets :

- la diffusion de supports de communication adaptés ;
- l'organisation d'une formation à destination des responsables éthiques des clubs ;
- la mise à disposition de 37 000 éthylotests jetables ;
- l'installation temporaire de bornes d'éthylotests dans certains clubs pilotes.

Votre prédécesseur, Adrien Dolimont, avait précisé qu'il allait solliciter l'administration afin que la campagne lancée par l'AWSR soit relayée sur le site web d'Infrasports.

Madame la Ministre, la Wallonie a-t-elle soutenu certains clubs dans l'acquisition durable de bornes ou d'éthylotests jetables ?

Un bilan de cette action a-t-il été réalisé en lien avec l'AWSR ou les fédérations concernées ? Quels en sont les enseignements ? Disposez-vous de chiffres récents ou d'éléments d'analyse concernant les problèmes liés à la consommation excessive d'alcool dans les infrastructures sportives wallonnes, que ce soit en termes d'accidents, d'incidents ou de comportements à risque ?

Envisagez-vous de relancer ou d'élargir cette initiative, en partenariat avec les fédérations sportives et les gestionnaires d'infrastructures ?

Le site d'Infrasports va-t-il relayer cette campagne, comme l'avait annoncé votre prédécesseur, sans que cela n'ait été suivi d'effet à ce jour ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme que l'installation de bornes d'éthylotests pourrait être subsidiée dans le cadre d'une demande relative à un investissement éligible du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

À ce jour, aucune demande de subvention pour ce type d'équipement n'a encore été introduite auprès de l'administration d'Infrasports.

Concernant la campagne évoquée et lancée par l'Agence wallonne pour la sécurité routière, je vous informe que je ne dispose d'aucun bilan, ni de chiffres ou d'éléments d'analyse liés à la consommation d'alcool dans les infrastructures sportives.

Lors du lancement du projet pilote en 2023, une campagne de communication a été assurée par l'Agence wallonne de la sécurité routière via un communiqué de presse, mais également via son site internet. Étant donné qu'il s'agit d'un partenariat qui est renouvelé annuellement avec les clubs qui souhaitent participer, l'Agence wallonne de la sécurité routière ne communique pas chaque année sur le sujet.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, merci pour ces informations.

Si aucune demande n'a été introduite par les clubs, étant donné que vous êtes ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous pourriez mettre en place une communication vers les fédérations sportives, afin que les clubs puissent revenir sur les demandes d'éthylotests. C'est un point important.

Nous l'avons encore vu – peut-être pas dans notre Région, mais bien en Belgique – : en sortant de buvettes, plusieurs accidents ont eu lieu suite à la consommation d'alcool. Je ne cache rien : j'ai joué au football comme bon nombre d'entre vous ici ; la troisième mi-temps est intéressante.

Madame la Ministre, en tant que ministre des Sports, une communication de votre part constituerait le chemin à suivre.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'Euro 2028 comme opportunité pour la  
valorisation et le renforcement de nos  
infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'Euro 2028 comme opportunité pour la valorisation et le renforcement de nos infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, l'organisation d'un événement sportif international tel que l'Euro 2028, même sans que la Belgique ne figure parmi les pays hôtes, constitue une opportunité précieuse pour valoriser et renforcer nos infrastructures sportives. C'est l'occasion de positionner notre territoire comme un lieu d'accueil pour des équipes nationales, des supporters ou des événements connexes.

Anticiper ces dynamiques permettrait non seulement de moderniser nos installations, souvent vieillissantes, mais aussi de stimuler l'économie locale, le tourisme sportif et de renforcer la pratique du sport à tous les niveaux. Investir dans nos infrastructures, à cette occasion, c'est donc investir dans l'avenir du sport, dans l'attractivité de nos communes et dans le bien-être de nos citoyens et citoyennes.

Le Gouvernement a-t-il engagé des contacts avec les organisateurs ou avec les pays hôtes dans une logique de coopération transfrontalière ? Envisage-t-on d'accueillir des camps de base pour des équipes qualifiées, à l'image de ce qui se fait lors de grandes compétitions internationales ? Des actions spécifiques sont-elles prévues pour attirer des supporters étrangers qui séjourneraient en Belgique pendant la compétition, compte tenu de la proximité géographique ?

Existe-t-il une stratégie pour mettre à niveau certaines infrastructures sportives belges afin qu'elles puissent répondre aux standards exigés pour accueillir des équipes professionnelles ou des événements satellites ? Avez-vous identifié des installations qui pourraient être rénovées ou valorisées dans ce contexte ? Des budgets spécifiques sont-ils prévus pour soutenir les communes ou infrastructures susceptibles d'être concernées ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je n'ai pas connaissance de contacts avec les organisateurs de l'Euro 2028 de football qui se déroulera au Royaume-Uni et en Irlande. Sur le plan strictement sportif, je n'ai pas prévu d'initiatives spécifiques dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2028.

Les entités éligibles aux subventions, encadrées par le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, peuvent déposer un projet qu'il soit ou non lié à un événement sportif international.

Vous l'aurez compris, le développement de nos infrastructures sportives pour tous est une de mes priorités, indépendamment d'un événement sportif situé dans un pays proche. Je resterais toutefois toujours attentive si l'opérateur venait à me contacter dans le cadre d'un événement sportif qui se déroulerait en Wallonie, en Belgique ou dans un pays limitrophe.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations. Il y a 24 équipes et près de 3 millions de billets qui sont à disposition des supporters. C'est un tournoi basé sur l'inclusivité, la durabilité et l'impact social qui me paraît important.

Il faut donc rester attentif à cela, parce qu'il y a des retombées sportives et financières autour de cela. Vous devriez avoir un œil un peu plus global sur la situation, ne pas attendre que cela arrive et peut-être mettre cela en marche.

C'est important parce que dans les autres tournois auxquels j'ai, non pas participé, mais supporté l'équipe nationale belge, les personnes venaient de tous les pays voisins. La Belgique fait partie des pays voisins du Royaume-Uni. Il est donc important que vous soyez attentive à ce tournoi.

**Mme la Présidente.** – Mme la Ministre veut vous apporter un élément de réponse supplémentaire, mais vous aurez le dernier mot, Monsieur Witsel.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Le bourgmestre refuse déjà l'accueil des Diables à Liège, alors que c'est un événement sportif en soi. Pour accueillir un événement international, je vous invite déjà à faire du lobbying auprès de votre collègue pour qu'au moins les Diables puissent jouer en Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ce complément

d'information. Effectivement, on a un peu de difficultés sur Liège pour accueillir les Diablos rouges, je vous propose, puisque vous vous entendez très bien avec le Gouvernement fédéral, de lui proposer que les policiers du Fédéral viennent donner un coup de main. À ce moment-là, notre bourgmestre de Liège acceptera probablement de soutenir la proposition. Loin de moi l'idée de ne pas vouloir, mais je réponds largement à votre besoin de m'entendre, Madame la Ministre.

**Question orale  
de M. Maxime Daye  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les problèmes à la piscine d'Anderlues »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les problèmes à la piscine d'Anderlues ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, les temps sont durs à Anderlues. La presse révèle que la piscine communale pourrait ni plus ni moins que plonger la commune dans la faillite. Pour mieux comprendre cette situation, il faut remonter à 2017 ; c'est l'année où la piscine communale a pu rouvrir ses portes après 12 années de travaux, en partie subsidiés par le plan Piscines. L'ouverture ne fut cependant que de courte durée puisque des problèmes se sont rapidement manifestés. Depuis lors, la piscine reste porte close.

Au-delà du peu de solutions qui s'offrent à la Commune d'Anderlues pour remonter la pente, une autre épée de Damoclès vient s'ajouter. En effet, si la piscine ne rouvre pas, elle pourrait bien être contrainte de rembourser le montant du subside obtenu, soit 1,5 million d'euros. Pour rouvrir, 2,7 millions d'euros sont nécessaires ; la facture pourrait même grimper à 6 millions d'euros.

En justice contre l'entreprise en charge des travaux, la commune espère obtenir des dédommagements. Madame la Ministre, avez-vous été avisée de cette situation ? Un sursis pourrait-il être donné à la Commune d'Anderlues, le temps que la justice puisse trancher sur ce dossier ? Pour éviter pareils problèmes à l'avenir et anticiper au mieux les futurs travaux de rénovation de piscines, un cadastre des piscines existe-t-il ?

Par ailleurs, la DPR prévoit « de favoriser, notamment pour les piscines, la mise en œuvre de projets supracommunaux ». Qu'en est-il ? Anderlues pourrait-elle entrer dans cette mouvance ou pas ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, ce 23 janvier 2025, l'administration a rencontré les autorités communales d'Anderlues afin de faire le point sur la problématique évoquée. À ce jour, il n'est pas possible de savoir ce qu'il va advenir de la piscine, les procédures judiciaires étant en cours. Le bâtiment étant sous emprise judiciaire, la commune n'a pas la mainmise sur ce dossier. Tant que le dossier fait toujours l'objet d'une procédure judiciaire, il est prématuré d'envisager un éventuel remboursement des subsides déjà liquidés.

Quant à un cadastre des piscines, un inventaire exhaustif des travaux a été réalisé avant le lancement du plan Piscines en 2016, mais ce dernier n'a pas encore fait l'objet d'une actualisation.

Enfin, afin de favoriser la mise en œuvre de projets supracommunaux, des incitants financiers régionaux ont été mis en place en 2024 et 2025 via le décret budgétaire.

Ce nouveau dispositif prévoit :

- l'augmentation de l'incitant actuelle pour les projets supracommunaux, avec une majoration du taux de subvention qui passe à 20 % ;
- la création d'un nouvel incitant en faveur des bassins de natation, avec une majoration du taux de subvention de 20 % ;
- l'instauration d'un taux de subvention de 80 % pour les bassins de natation supracommunale ;
- l'instauration d'un montant maximum subsidiaire de 5 millions d'euros hors TVA pour les bassins de natation supracommunaux. Le plafond précédent était de 3 millions d'euros.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse efficace. Je note qu'il est prématuré de dire que la Commune d'Anderlues devrait rembourser le subside. On espère que la procédure judiciaire pourra être accélérée ou aller un peu plus vite pour que l'on obtienne l'épilogue de cette affaire de la piscine d'Anderlues.

**Mme la Présidente.** – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 14 heures 58 minutes.*